



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 57
Nombre de procurations : 22

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine GOZZI
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Carte culture - Convention de financement 2025 Ville de Dijon - Université Bourgogne Europe

Dijon métropole soutient les acteurs de l'enseignement supérieur de son territoire dans une dynamique d'attractivité avec un pôle de formation fort et varié qui confirme son rôle de métropole régionale d'envergure européenne. Au titre de la démocratisation culturelle, Dijon métropole propose aux étudiants une carte culture visant à favoriser l'accès des étudiants aux équipements et événements culturels.

L'objectif est d'attirer les bacheliers et leur permettre de trouver un emploi intra-muros après leurs études. Depuis sa mise en place en 2004, le dispositif de la Carte culture participe à cette attractivité. En contribuant à lever le frein financier dans l'accès aux événements culturels, la Carte culture est un outil de cohésion dans la vie de la cité.

La Carte culture permet aux étudiants d'accéder à une offre culturelle de qualité à un tarif très modique (5,5 € pour le spectacle vivant et 3,5 € pour le cinéma « Art et Essai », le court-métrage et l'Office du Tourisme de Dijon Métropole) et ce, auprès d'une trentaine de partenaires dont des établissements culturels labellisés tels que La Vapeur, l'Opéra de Dijon, le Théâtre Dijon Bourgogne, le Dancing. Une compensation financière est ensuite allouée aux structures culturelles afin de combler l'écart entre le tarif à 5,5 € et le tarif réduit habituellement pratiqué.

Neuf communes de la métropole dijonnaise sont signataires de ce dispositif (Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant).

Les ventes de cartes représentent début juin 2025 près de 2 200 cartes vendues de septembre 2024 à juin 2025.

Le prix d'achat de la Carte culture est de 5 €. Elle est proposée dans une dizaine de points de vente ainsi que sur internet via le portail e-services. La gestion de la régie de recettes et des compensations financières auprès des structures culturelles est assurée par Dijon métropole.

Comme chaque année, des actions de communication sont proposées mêlant des campagnes d'affichages (bus, tram, panneaux d'affichage), des actions sur le campus universitaire ou encore des présentations du dispositif lors de salons étudiants ou d'événements liés à la rentrée universitaire. Le visuel de la communication annuelle est créé dans le cadre d'un concours par les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon (ENSA).

Par délibération du 22 juin 2023 le dispositif carte culture a été reconduit pour trois années universitaires de septembre 23 à août 26. Le dispositif fait l'objet depuis 2004 du soutien financier de la Ville de Dijon et de l'Université Bourgogne Europe, respectivement à hauteur de 70 000 € et de 15 000 €. Il est proposé de solliciter de nouveau le soutien de ces partenaires pour les mêmes montants pour l'année universitaire 2025-2026 .

Grâce à la mise en place d'un outil de suivi numérique, cette édition 2025-2026 va permettre aux étudiants l'accès en instantané à l'achat de la carte pour une utilisation immédiate.

La prise en compte du bilan des trois dernières années permettra d'optimiser la prochaine convention pluriannuelle de la Carte Culture pour la période 2026-2029

Cette reconduction implique la conclusion de conventions financières avec la Ville de Dijon et l'Université Bourgogne Europe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention de financement avec la Ville de Dijon pour sa participation à hauteur de 70 000 euros et avec l'Université Bourgogne Europe pour sa participation à hauteur de 15 000 euros pour l'année universitaire 2025-2026.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que tout acte à intervenir pour leur application

SCRUTIN

POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 22 PROCURATION(S)